RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF TECHNIQUE INDÉPENDANT (GCTI)

ÉVALUATION DES FACTEURS FAVORABLES[1]

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE | 21 JUILLET 2023

Contexte général

Conformément au modèle opérationnel du GPE 2025, le gouvernement et les partenaires locaux ont analysé les progrès réalisés par le pays dans les quatre domaines d'application des facteurs favorables au titre de la transformation du système. L'*Analyse contextualisée des facteurs favorables* réalisée par le groupe local des partenaires de l'éducation et la documentation connexe ont été communiquées au GCTI, chargé par le Conseil d'administration de fournir une évaluation de la situation du pays au regard de ces facteurs.

L'évaluation du GCTI vise à faire avancer le dialogue national sur les politiques éducatives concernant le pacte de partenariat. Le GCTI examine dans quelle mesure les problèmes rencontrés dans les domaines d'application des facteurs favorables entravent la réalisation des objectifs de transformation du système éducatif national. Sur la base de cette évaluation, il classe chaque domaine selon un ordre de priorité d'action : faible, moyen ou élevé. Un degré de priorité « élevé » indique que les problèmes identifiés peuvent considérablement entraver la réalisation des objectifs en matière de transformation.

Le rapport du GCTI est communiqué aux pouvoirs publics et aux pays partenaires afin que tous l'examinent pour y déceler toute erreur factuelle importante qui pourrait avoir influencé l'évaluation du GCTI. Le rapport du GCTI est finalement communiqué au Conseil qui en tient compte pour décider des allocations de financement pour la transformation du système éducatif national, une attention particulière étant portée sur la manière dont les problèmes liés aux facteurs favorables hautement prioritaires sont résolus dans le pacte de partenariat avec le pays.

[1]Le GCTI fonctionne comme un organe consultatif indépendant auprès du Conseil d'administration du GPE. Les opinions exprimées dans ce rapport sont uniquement celles du panel du GCTI ayant travaillé sur le dossier de la RCA. Lorsque le rapport du GCTI énumèrent des suggestions sur la manière de combler les lacunes identifiées, celles-ci ne doivent être considérées que comme des illustrations et il n'y a aucune attente de la part du GCTI ou du GPE que les pays suivent ces actions spécifiques. Membres du panel du GCTI ayant travaillé sur ce rapport : Susy Ndaruhutse (Présidente), Theo Oltheten, Michel Welmond, Hafedh Zaafrane.

Partie A : Principales conclusions du Groupe

Données et éléments probants

La République centrafricaine (RCA) dispose d'un système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) et produit chaque année des annuaires statistiques, à l'exception de l'année 2019/2020 à cause de la crise politique que traversait le pays. Les données du SIGE sont ventilées par sexe, niveau, type d'école, inspection académique et circonscription scolaire et couvrent tous les principaux indicateurs d'accès, d'efficacité et d'équité, à l'exception des données sur les enfants handicapés. Si le pays a récemment expérimenté une évaluation des aptitudes à la lecture dans les petites classes, participé au Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN en 2019 et démarré la phase de planification du cycle d'évaluation de 2024, le Groupe consultatif relève néanmoins qu'il ne dispose pas d'un système d'évaluation des acquis scolaires. En plus du SIGE et des données sur l'apprentissage, le pays a produit plusieurs études récentes sur le genre ainsi qu'une revue des dépenses publiques. Le Groupe consultatif relève qu'en dépit de la disponibilité de ces données et éléments probants, la RCA dépend fortement du financement extérieur pour la production de rapports de données analytiques et que ces rapports ne sont pas suffisamment pris en compte dans les décisions de planification des opérations. Le Groupe consultatif est conscient des besoins énumérés dans divers rapports en ressources humaines (statisticiens), techniques (technologies de l'information) et financières nationales nécessaires à l'instauration d'une culture plus durable fondée sur les données. Toutefois, compte tenu de la disponibilité de données et d'éléments probants, le Groupe consultatif ne souscrit pas à l'auto-analyse du pays qui accorde une priorité élevée à ce facteur favorable, et lui attribue plutôt une **priorité MOYENNE** au regard du déficit de capacités constaté.

Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre

La République centrafricaine a élaboré un cadre de planification solide à travers son Plan sectoriel de l'éducation (PSE) 2020-2029. Ce PSE propose quatre grands piliers de réforme et s'appuie sur une analyse rigoureuse des questions sectorielles ainsi que sur un modèle de simulation financière bien élaboré. En outre, le pays a pris un engagement politique clair et important en faveur de l'éducation, exprimé publiquement dans une lettre d'engagement national datée de mai 2020 (Lettre d'engagement n° 099) qui indiquait l'intention d'augmenter les ressources nationales consacrées à l'éducation ; par ailleurs, le Président s'est formellement engagé à accroître les opportunités d'éducation lors du Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation qui s'est tenu à New York en 2022.

La mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 a été très difficile, à cause notamment de la persistance des crises sécuritaire, climatique et sanitaire. Toutefois, l'auto-analyse du pays, comme d'autres documents, indique que les lacunes relevées

dans la planification opérationnelle et le suivi sectoriel ralentissent également la mise en œuvre des réformes et des actions clés. De nombreux problèmes entravent le suivi budgétaire et empêchent un suivi étroit des nombreux engagements financiers qui ont été pris. Dans le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029, les questions de genre sont traitées comme une thématique transversale. La question fait l'objet d'une attention considérable et des objectifs concernant le genre sont également définis. Cependant, la RCA ne dispose pas d'une stratégie globale et d'un plan détaillé spécifiquement axés sur le genre et l'éducation, assortis d'objectifs, de mécanismes de suivi et de programmes précis et bien financés. Le pays considère officiellement l'éducation comme un droit humain. Il convient toutefois de noter que des violations des droits humains qui ont nui à l'accès à des environnements éducatifs sûrs et de qualité étaient très courantes dans le pays.

La planification de l'éducation a été gravement compromise par le contexte particulier de la RCA : problèmes de sécurité, phénomènes météorologiques extrêmes et crise de la COVID, ainsi que par la faible capacité de planification et de suivi. Dans l'ensemble, le Groupe consultatif souscrit à l'auto-analyse du pays et attribue à ce facteur favorable une **priorité ÉLEVÉE.**

Coordination sectorielle

Dialogue sectoriel inclusif et action coordonnée :

Le groupe local des partenaires de l'éducation, prévu dans le cadre partenarial du secteur de l'éducation, a été créé en 2014. Ses rôles et responsabilités sont clairement définis et il s'est avéré efficace en tant que principal organe de dialogue sectoriel et d'action coordonnée. Il a évolué dans un contexte sociopolitique instable qui, à certains moments, a rendu son fonctionnement difficile.

Le Groupe consultatif reconnait l'importance de l'engagement politique pris en septembre 2022 d'activer le Comité de pilotage interministériel du Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029. Cependant, cet important Comité n'a pas fonctionné depuis le lancement du plan sectoriel, il y a deux ans. Le Groupe consultatif se demande si ce Comité a été remplacé par le Comité de coordination du secteur de l'éducation et de la formation (CCSEF), placé sous l'autorité du Premier ministre. Même dans ce cas de figure, le Groupe consultatif reste préoccupé par le fait que le CCSEF n'a pas encore tenu sa première réunion alors qu'il aurait dû entrer en service depuis la fin de l'année 2022. Le Groupe consultatif relève aussi pour le déplorer l'incapacité, jusqu'à présent, des structures chargées de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 à s'acquitter correctement de leurs tâches, principalement faute de moyens. Pour ces raisons, le Groupe consultatif souscrit à l'auto-analyse du pays et attribue à ce facteur favorable une **priorité ÉLEVÉE.**

Financement coordonné :

Des mécanismes de financement conjoints n'ont été ni mis en place ni prévus. Cela s'explique principalement par les lacunes des mécanismes de reddition de comptes qui caractérisent le système de gestion des finances publiques de la RCA. Le suivi de l'allocation budgétaire et des dépenses se heurte à des obstacles majeurs qui empêchent un dialogue éclairé sur la responsabilité et l'efficacité de l'aide. Cependant, le Groupe consultatif estime qu'au regard du contexte, la pratique actuelle de partage des informations de financement au sein du groupe local des partenaires de l'éducation est une démarche appropriée et pragmatique. Le Groupe consultatif ne souscrit donc pas à l'auto-analyse du pays qui accorde à ce facteur favorable une priorité élevée, et lui attribue plutôt une **priorité MOYENNE.**

Volume, efficience et équité du financement national

Le Groupe consultatif reconnaît que la crise multidimensionnelle que connaît le pays depuis plusieurs années a fortement touché le secteur de l'éducation, avec des répercussions directes sur le volume des ressources nationales allouées à ce secteur, qui s'élève à 7,9 pour cent de l'ensemble des ressources publiques et à 1,3 pour cent du PIB. Ces proportions sont nettement inférieures aux valeurs de référence du GPE, qui sont respectivement de 20 pour cent et de 4 pour cent. Les ressources publiques allouées à l'éducation en 2021 et 2022 ne reflètent en rien l'engagement pris par le gouvernement dans sa lettre de mai 2020, réitéré lors du Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation de 2022, d'augmenter progressivement la part consacrée à l'éducation pour atteindre le seuil de 20 pour cent en 2026 et de 23 pour cent en 2029. Au contraire, ces allocations sont en baisse.

Outre les contraintes liées au volume des financements internes, la RCA connaît des difficultés liées à l'équité et à l'efficacité des dépenses publiques. L'accès à l'éducation est faible et près d'un tiers des enfants âgés de 6 à 18 ans ne sont pas scolarisés. Les ménages paient une part importante des coûts de l'éducation. Ce financement privé accentue les disparités entre les différentes régions. La région de Bangui attire la plupart des enseignants (qualifiés) payés par le gouvernement, alors que plus des deux tiers des enseignants des régions hors Bangui sont des enseignants communautaires (maîtres-parents), non qualifiés et payés par des ménages parmi les plus pauvres. Les inégalités sociales et régionales apparaissent également dans les disparités d'accès et d'apprentissage. Les enfants issus des ménages les plus pauvres et des régions intérieures, en particulier les filles, sont les plus défavorisés dans le système. Le système éducatif montre des signes évidents d'inefficience interne : plus d'un enfant sur cinq redouble chaque année et les taux d'achèvement n'atteignent que 50 pour cent dans l'enseignement primaire et 13 pour cent dans l'enseignement secondaire. La gestion et la distribution des ressources matérielles et humaines sont également inefficaces.

Le faible volume du financement public de l'éducation, associé à de graves inégalités dans sa distribution et à l'inefficacité interne, crée une entrave majeure à la transformation du secteur de l'éducation en RCA. Pour ces raisons, le Groupe consultatif souscrit à l'auto-analyse du pays et attribue à ce facteur favorable une **priorité ÉLEVÉE.**

Partie B : Évaluation des facteurs favorables

1. Données et éléments probants

Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE)

La RCA dispose d'un système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) soutenu par Edutrac qui a été mis en place en 2019 dans le cadre du programme de financement accéléré du GPE. Edutrac collecte des données en temps réel par message SMS auprès des écoles. Ces données sont ensuite stockées sur une plateforme Web. Les annuaires statistiques ont été produits entre les années scolaires 2015/2016 et 2018/2019 par la Direction générale des études, des statistiques et de la planification (DGESP) du ministère de l'Enseignement primaire et secondaire (MEPS), pour tous les niveaux d'enseignement, à l'exception de l'enseignement supérieur qui ne figure que dans l'annuaire statistique de 2018/2019. À cause de la crise politique qu'a connu le pays et de l'insécurité qui s'en est suivie, aucune donnée n'a été collectée en 2019/2020. Pour l'année scolaire 2020/2021, des données ont été collectées pour l'enseignement primaire, mais la zone de couverture était restreinte et des problèmes de qualité et de fiabilité se sont posés. Ces données ont ensuite été mises à jour, en tenant compte de certaines données de l'Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS6) de l'année 2018/2019, et un annuaire statistique a été publié en mars 2022 pour alimenter le cadre de suivi du Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029. Pour l'année 2021/2022, les données ont été collectées et présentées en trois volumes : i) une synthèse des indicateurs clés et des données tendancielles pour tous les niveaux d'enseignement, à l'exception de l'enseignement supérieur ; ii) des données détaillées sur l'enseignement pré-primaire, primaire, non formel et l'alphabétisation des adultes ; et iii) des données détaillées sur le premier cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire général.

Les annuaires statistiques contiennent des données sur les écoles, les élèves et les enseignants qui sont ventilées par niveau, type d'école (publique et privée, cette dernière catégorie étant ventilée par organisme religieux/laïc/franco-arabe), Inspection académique et circonscription scolaire. En outre, les données sur les élèves sont ventilées par sexe et par âge et comprennent des données sur le redoublement ainsi que sur les orphelins et les enfants vulnérables. Les données sur les enseignants comprennent également la catégorie et les qualifications de ceux-ci. Le Groupe consultatif note que le ministère de l'Enseignement primaire et secondaire ne dispose pas d'une base de données consolidée sur les enfants handicapés et que les données relatives à l'abandon scolaire ne semblent pas faire l'objet d'une collecte systématique. La collecte de ces données incombe au ministère des Affaires sociales et humanitaires. Le Groupe consultatif n'a pas pu déterminer clairement si ces données sont régulièrement collectées. Bien que le questionnaire scolaire pour l'année 2021/2022 contienne des questions sur les enfants handicapés, l'annuaire statistique 2021/2022 ne contient pas de données sur ces enfants.

Certaines données sur les enfants en situation de handicap ont été collectées dans le cadre de l'enquête MICS6 effectuée en 2018/2019.

Bien que le SIGE soit fonctionnel, le Groupe consultatif note, d'après les documents examinés, que ce système a besoin d'être renforcé par des ressources humaines supplémentaires (en particulier des statisticiens). Il est également nécessaire de prévoir des crédits budgétaires pour l'analyse des données et l'infrastructure des technologies de l'information. Jusqu'à présent, la production de rapports de données est restée largement tributaire des financements extérieurs. En outre, l'analyse du pays indique que celui-ci doit encore travailler à la création d'une culture des données, à l'intégration des différentes bases de données et à leur décentralisation.

Systèmes d'évaluation des acquis scolaires

Les annuaires statistiques contiennent des données sur le nombre d'élèves inscrits, présents et admis au certificat de fin d'études primaires (CEF1) et les catégories similaires pour l'examen d'entrée en 6e qui sont considérablement inférieures. Ces examens ne semblent pas refléter une évaluation claire de l'apprentissage, mais plutôt servir à sélectionner les élèves capables de réussir l'entrée au premier cycle de l'enseignement secondaire, dont le nombre de places est très limité. Le Groupe consultatif remarque qu'il existe une grande différence entre le taux de réussite au CEF1 (65 %) et le taux de réussite à l'examen d'entrée en 6e (33 %), ce qui témoigne de ce rationnement des places.

La République centrafricaine a participé au Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) en 2006 et en 2019. En 2019, cette évaluation a été organisée pour les élèves des 2e et 6e années du primaire dans le cadre d'un exercice auquel ont participé 14 pays (francophones). Le PASEC a été conçu à des fins de comparabilité statistique internationale et temporelle. Il ne repose pas sur un programme d'études national. Du fait de la pandémie de COVID-19, la RCA n'a pu collecter des données qu'en 2021/2022 et le rapport a été publié en mai 2023. Il a montré que les niveaux d'apprentissage étaient très faibles, qu'il y avait des disparités régionales dans les résultats des tests et que de nombreux enseignants avaient des performances inférieures à celles attendues. Pour l'évaluation des élèves en fin de cycle primaire en mathématiques et en lecture, la RCA a occupé respectivement l'avant-dernière place et la dernière place sur les 14 pays participants. Une équipe nationale PASEC a été créée pour aider le pays à préparer sa participation à l'évaluation PASEC de 2024.

L'Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS6) réalisée en 2018/2019 comprend des données sur l'apprentissage ventilées par âge, sexe, lieu (urbain/rural, région), quintile de richesse, groupe ethnique et handicap (une déclaration solennelle indiquant si l'enfant souffre ou non de troubles fonctionnels). En 2018/2019, une mini-évaluation des aptitudes en lecture dans les petites classes (EGRA) a été réalisée à Bangui. Cette évaluation n'a

pas été communiquée au Groupe consultatif, mais il est dit qu'elle a aidé à la préparation du Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029.

Le Groupe consultatif conclut que si la République centrafricaine participe activement aux évaluations externes telles que le PASEC, l'EGRA et le MICS6, elle ne dispose en revanche d'aucun système d'évaluation de l'apprentissage.

Production et utilisation des éléments probants

La dernière Analyse du secteur de l'éducation de la République centrafricaine a été rédigée en 2018, puis complétée en 2019/2020 afin d'inclure une analyse supplémentaire qui a permis d'encadrer le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029. Le Groupe consultatif n'a reçu que la version préliminaire et relève qu'une nouvelle analyse du secteur éducatif en République centrafricaine est prévue pour l'année 2023/2024.

La RCA a produit plusieurs études supplémentaires, en plus du SIGE et des données d'apprentissage mentionnées ci-dessus. Il s'agit notamment d'un examen des dépenses publiques en 2022 et de trois études sur le genre, achevées en 2021 - un profil du genre dans le pays, une étude sur la violence basée sur le genre et un rapport d'analyse sur le genre (Rapport d'analyse sexo). Ces études soulignent les causes profondes des obstacles à l'autonomisation des femmes et à l'éducation des filles, en mettant en relief les normes sociales (par exemple, pour l'année 2018/2019, 65 % de femmes pensaient que le mari avait le droit de battre sa femme) et les niveaux élevés de violence fondée sur le genre et de mariage précoce chez les filles (la RCA a le deuxième taux le plus élevé de mariage d'enfants dans le monde, avec 61 % des femmes âgées de 20 à 24 ans déclarant avoir déjà été mariées ou avoir été en concubinage pour la première fois avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans). Elles mentionnent également que, ces dernières années, la RCA a élaboré plusieurs politiques et lancé diverses initiatives pour promouvoir l'égalité des genres, mais qu'elles n'ont pas toutes été mises en œuvre. Ces études recommandent notamment au gouvernement de créer un Observatoire du genre, car seuls 27,8 pour cent des indicateurs nécessaires au suivi des Objectifs de développement durable relatifs aux questions de genre étaient disponibles à la fin de l'année 2020. Le Groupe consultatif note qu'une étude spécifique sur l'éducation et le handicap est prévue par l'UNICEF pour la période 2023/2024.

Ces études ont aidé à définir les priorités du Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 et les données du SIGE devraient servir à mesurer les progrès accomplis par rapport aux principaux indicateurs. Toutefois, compte tenu de la faible culture de la collecte de données au sein du ministère de l'Enseignement primaire et secondaire, à laquelle s'ajoute l'absence de capacité d'analyse, les données et les éléments probants ne sont que partiellement utilisés dans la prise de décision dans le secteur de l'éducation.

Conclusion : La RCA a mis en place un SIGE et a réalisé des progrès dans la production d'annuaires statistiques contenant des données complètes sur l'accès et l'efficacité, ventilées par sexe, par niveau, par type d'école, par inspection scolaire et par circonscription scolaire. La principale lacune relevée par le Groupe consultatif concerne les données relatives aux enfants en situation de handicap. Le pays a organisé une petite évaluation des aptitudes à la lecture dans les petites classes (EGRA) à Bangui, et a récemment participé à l'évaluation régionale francophone du PASEC en 2019. Il planifie activement l'évaluation de 2024. Toutefois, le Groupe consultatif conclut qu'il n'existe pas de système d'évaluation de l'apprentissage dans le pays et que celui-ci dépend largement des financements extérieurs pour la production des rapports des données. Par ailleurs, malgré l'existence d'un SIGE et de données d'apprentissage, d'un système d'évaluation des dépenses publiques et diverses études sur les questions de genre, ces données et éléments probants ne sont pas suffisamment pris en compte dans les activités de planification et de mise en œuvre. Le Groupe consultatif constate, au vu de l'ensemble des documents examinés, que des ressources humaines (statisticiens), techniques (technologies de l'information) et budgétaires supplémentaires sont nécessaires pour créer une culture de la collecte de données. Dans l'ensemble, compte tenu de la disponibilité de données et d'éléments probants, le Groupe consultatif ne souscrit pas à l'auto-analyse du pays qui accorde une priorité élevée à ce facteur favorable et lui attribue plutôt une **priorité MOYENNE** au regard des besoins de capacités.

2. Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre

Cadres et pratiques de planification stratégique

La loi centrafricaine sur l'éducation (article 6 de la loi 7/0.14 du 10 décembre) stipule que l'éducation est obligatoire de 6 à 15 ans. Elle garantit l'accès à l'éducation sans distinction de sexe, d'origine sociale, de race, d'ethnie ou de religion. Elle précise également que l'éducation est gratuite, bien qu'elle prévoie la contribution des bénéficiaires et des communautés.

Le pays dispose d'un cadre de planification solide. Le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029, adopté par décret en mai 2020, constitue une base juridique et technique complète pour le développement futur du système éducatif. Il définit les domaines de réforme prioritaires et se fonde sur une évaluation complète des défis auxquels le secteur est confronté, avec la participation de différentes parties prenantes. Il s'agit d'un document de grande qualité qui a reçu le soutien total des partenaires de développement du secteur de l'éducation. Le plan est assorti d'une lettre d'engagement datée de mai 2020 (Lettre d'engagement nº 099) qui affirme la volonté du gouvernement de porter les ressources affectées à l'éducation à 20 pour cent du budget national en 2026 et à 23 pour cent en 2029 pour mettre en œuvre les réformes stipulées dans le plan. En outre, le Président de la RCA s'est engagé formellement (Déclaration nationale d'engagement) lors du Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation en 2022 à mettre en œuvre les réformes clés de la politique éducative énoncées dans le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 et à augmenter les dépenses pour l'éducation à court, moyen et long terme.

La RCA a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1989 et s'est engagée à respecter plusieurs accords internationaux pertinents, tels que les Objectifs de développement durable et l'Éducation pour tous. Ces engagements montrent que le pays croit en l'accès à l'éducation en tant que droit humain. Le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 mentionne les enfants en situation de handicap et propose, pour répondre à leurs besoins, une approche générale basée sur la sensibilisation des parties prenantes à l'importance de l'inclusion. Toutefois, il n'existe pas de plan spécifique pour répondre aux besoins de cette catégorie de la population. L'UNICEF envisage de réaliser une étude sur les enfants handicapés au cours de l'année scolaire 2023/2024. La RCA a été gravement touchée par les conflits et de nombreuses régions du pays sont toujours en proie à une grave insécurité. Selon Human Rights Watch et Amnesty International, des violations importantes des droits humains ont été commises pendant les conflits, dont certaines ont compromis l'accès des enfants à une éducation sûre et de qualité.

Instruments et pratiques de planification opérationnelle

Le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 était accompagné d'un Plan triennal d'actions budgétisé (PTAB) et d'un cadre logique, mais ceux-ci n'ont pas été convenablement

exploités pour la planification. Cette situation est en partie due au COVID-19 et à la crise sécuritaire que connaît actuellement la RCA. Bien qu'il existe un plan provisoire pour l'année scolaire 2022/2023, celui-ci est plutôt sommaire et ne fournit pas d'informations concernant les coûts, les intrants, les produits, les résultats et les cibles. Aucun document de planification annuelle n'a été préparé pour les dernières années scolaires. Le ministère de l'Enseignement primaire et secondaire devrait préparer un plan triennal pour la matérialisation de l'engagement pris par le président lors du Sommet des Nations unies sur la transformation de l'éducation, en 2022. Ce plan devrait présenter la manière dont le budget de 65,6 milliards de francs CFA sera utilisé et inclure une proposition plus détaillée des actions et des objectifs.

Le programme actuel du GPE (Projet d'appui au Plan sectoriel de l'éducation), dont la Banque mondiale est l'agence d'exécution, est basé sur le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029. L'état d'avancement du projet est révélateur de la difficulté que représente la mise en œuvre de ce plan sectoriel : seuls 8,2 pour cent des fonds destinés au projet avaient été décaissés au mois de mai 2023.

Programmation et suivi du budget

La République centrafricaine a élaboré un modèle de simulation financière pour accompagner le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029. Il s'agit d'un modèle très complet qui est bien décrit dans le Plan sectoriel. Il présente un scénario « de référence », qui propose une application pragmatique du programme de réforme. Il est bien ancré dans le cadre macroéconomique du pays et dans les projections fournies par le Fonds monétaire international (FMI). La RCA ne dispose pas d'un cadre de dépenses à moyen terme, qui sert habituellement de cadre à la programmation budgétaire et permet d'assurer le financement du secteur. Cependant, le Groupe consultatif fait observer que les données et les projections financières du modèle (datant de 2019) ne sont désormais plus pertinentes, les crises sécuritaires et de la COVID ayant eu un impact négatif à la fois sur la situation macroéconomique et la fréquentation scolaire. La disponibilité des ressources pour le secteur de l'éducation s'en est trouvée réduite à un moment où le pays avait un besoin urgent de ressources supplémentaires.

Le Plan triennal d'actions budgétisées (PTAB) devrait faciliter le suivi budgétaire. Cependant, n'ayant pas encore été utilisé, ce plan devra être mis à jour pour pouvoir servir de guide de programmation et de suivi à l'avenir. Il convient également de noter que la RCA n'a pas augmenté le budget global de l'éducation au cours des trois dernières années, malgré l'adoption du Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 et les engagements publics pris par le gouvernement dans ses déclarations aux niveaux national et international.

Mécanismes et pratiques de suivi sectoriel

Le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 propose une série de mécanismes de suivi.

Comme indiqué plus haut, ces mécanismes n'ont toutefois pas été mis en œuvre, à cause, d'une part, des crises qui ont secoué le pays et, d'autre part, de la faiblesse des capacités institutionnelles. Un comité de suivi interministériel est censé être créé et renforcé pour jouer ce rôle (un comité similaire a été mis en place dans le passé, mais il n'a pas fonctionné). Ce comité n'a toutefois pas été formellement constitué. La Direction générale des études, des statistiques et de la planification (DGESP) devrait assurer la coordination ainsi que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029. Étant une direction transversale desservant les quatre ministères chargés de l'éducation, la DGESP a une vue d'ensemble du secteur. Elle est chargée d'assurer la synchronisation des projets du secteur de l'éducation avec les orientations stratégiques du Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029, de coordonner la mise en œuvre et le suivi des activités exécutées par les partenaires et les ministères, de préparer les rapports trimestriels et semestriels, d'assurer le secrétariat du Comité de suivi interministériel, de veiller à la tenue des revues sectorielles et d'aider à la mobilisation des financements internes et externes. Cependant, elle n'a eu ni la capacité technique ni les ressources financières nécessaires pour jouer efficacement son rôle.

Le principal mécanisme de suivi du secteur qui fonctionne actuellement est la revue sectorielle conjointe annuelle dont la dernière s'est tenue en juillet 2022. Les revues sectorielles conjointes n'ont eu lieu ni en 2020 ni en 2021. Ces revues ont souvent été l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis et de formuler des recommandations. L'aide-mémoire de la revue sectorielle conjointe de 2022 fait état d'un rapport d'étape semestriel, qui n'était pas disponible au moment de la réunion. Ce rapport ne semple pas encore avoir été produit, alors qu'il pourrait constituer un outil de suivi très utile.

Le Groupe local des partenaires de l'éducation se réunit toutes les six semaines et discute à l'occasion des progrès accomplis et assure le suivi des différents engagements. Toutefois, aucun suivi structuré n'ayant été entrepris, il devient difficile d'évaluer, avec précision, les progrès accomplis.

Intégration de la notion de genre dans l'ensemble des politiques

La plupart des documents fournis montrent clairement que les inégalités entre les genres constituent un problème grave dans le secteur de l'éducation en RCA. Dans le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029, la question du genre est abordée de manière transversale. La RCA ne dispose pas d'une politique ni d'un programme autonomes pour atteindre les objectifs spécifiques au genre dans le secteur de l'éducation, mais l'inclusion reste un des principaux piliers du projet de réforme. Le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 énumère les interventions et les approches qui visent à rendre l'éducation plus accessible aux filles, directement (distribution de « trousses d'hygiène », construction de latrines séparées et campagnes de sensibilisation) et indirectement (réduction des distances à parcourir pour se rendre à l'école). Il prévoit en outre des objectifs de scolarisation et d'achèvement des

études pour les filles. Cependant, comme l'ont indiqué les partenaires au développement au moment d'endosser ce plan sectoriel, la stratégie proposée n'est ni complète ni suffisamment détaillée.

La Politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité du genre en République centrafricaine (PNEEG) pour 2020 témoigne de l'engagement des autorités à s'attaquer de façon générale au problème de l'inégalité entre les genres. Le document stratégique fait de l'éducation la première stratégie. Toutefois, la stratégie présentée n'est pas suffisamment axée sur les obstacles spécifiques à l'éducation des filles.

Conclusion : Le cadre juridique, les documents stratégiques et les déclarations politiques de la RCA reflètent l'engagement en faveur de l'éducation de base gratuite pour tous et ouvrent la voie à des stratégies inclusives. Le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029, le modèle de simulation financière qui l'accompagne et l'instrument de planification triennale sont de qualité. La lettre d'engagement de mai 2020 (Lettre d'engagement n° 099), associée à la déclaration du président lors du sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation en 2022, témoigne d'un engagement politique clair en faveur de l'éducation. Tous les instruments de planification et de suivi font clairement référence à des activités visant à remédier au déséquilibre entre les genres dans le secteur de l'éducation, mais le pays ne dispose pas d'une déclaration de stratégie ni d'un programme plus approfondis et autonomes. Cependant, les lacunes de la planification opérationnelle, du suivi et de la programmation budgétaire doivent clairement être corrigées pour que le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 soit plus qu'un simple document bien écrit. Les insuffisances de la mise en œuvre ont constitué et devraient continuer à constituer un frein important à la capacité de la RCA à honorer ses engagements d'améliorer les performances du secteur de l'éducation. Pour ces raisons, le Groupe consultatif souscrit à l'auto-analyse du pays et attribue à ce facteur favorable une **priorité ÉLEVÉE.**

3. Coordination sectorielle : dialogue sectoriel inclusif et coordination des actions, mobilisation et allocation coordonnées de financements

3.1 Dialogue inclusif et action coordonnée

Fonctions et pratiques de coordination

L'architecture de base de la coordination sectorielle a été établie en 2014 pour soutenir le Plan de transition du secteur de l'éducation 2014-2017. Le groupe local des partenaires de l'éducation a été créé en 2014 par un arrêté interministériel des quatre ministères de l'éducation de l'époque, avec des rôles et des responsabilités clairement définis. Selon l'article 3, le groupe inclut les autres ministères concernés (ministères de l'Économie, de la Planification et de la Coopération, des Finances et du Budget), des organisations de la société civile, des associations et des syndicats, des organisations non gouvernementales, des institutions des Nations Unies et des partenaires bilatéraux. Il se réunit, conformément à l'article 4, une ou deux fois par trimestre. Ces dernières années, les problèmes de sécurité, les troubles sociaux/politiques et la COVID-19 ont entravé le fonctionnement du groupe, mais depuis 2022, il tient régulièrement ses réunions, comme le confirment les procès-verbaux respectifs. Il a notamment soutenu les consultations nationales sur l'éducation auprès d'un large éventail de parties prenantes en 2022. L'arrêté interministériel avait été signé conjointement avec le Cadre partenarial du secteur de l'éducation, convenu entre le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation (MEPSA) d'alors et le groupe local des partenaires de l'éducation. Il décrit les engagements mutuels, les responsabilités, les principes tels que l'harmonisation et l'alignement, la composition, la représentation et les procédures.

La coordination du secteur de l'éducation est complexe en RCA en raison de l'existence de quatre ministères chargés de l'éducation : le ministère de l'Enseignement primaire et secondaire (MEPS), le ministère de l'Enseignement technique et de l'Alphabétisation (META), le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et le ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique (MRSIT). Le Comité de suivi interministériel est officiellement chargé du pilotage stratégique du Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029. Il comprend des représentants des quatre ministères chargés de l'éducation, ainsi que des ministères de l'Économie, de la Planification et de la Coopération, des Finances et du Budget, et des Affaires publiques. En outre, des représentants de la société civile, des organisations non gouvernementales et des partenaires de développement doivent être invités à ses réunions semestrielles. La Direction générale des études, des statistiques et de la planification (DGESP) est censée assurer le secrétariat du comité. Le Groupe consultatif n'a pas trouvé de preuve du fonctionnement de ce comité, mais prend acte de la déclaration politique faite lors du Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation de 2022, à l'effet que le comité serait activé avant la fin de l'année 2022. Le Groupe consultatif fait également observer que le Comité de coordination de secteur de

l'éducation et de la formation (CCSEF), créé par décret du Premier ministre, doit mettre en place les dispositions nécessaires pour renforcer le dialogue intra- et intersectoriel. Le Groupe consultatif ne comprend pas très bien la nature de la relation entre ces deux mécanismes et la valeur ajoutée du CCSEF. Le scénario le plus probable semble indiquer que le CCSEF remplacera le Comité de suivi, mais le Groupe consultatif n'a pas été en mesure de le confirmer.

Le cluster éducation a été activé en décembre 2013. L'UNICEF en assure la coordination en partenariat avec le gouvernement représenté par le ministère de l'Enseignement primaire et secondaire (MEPS), afin de renforcer les mécanismes de coordination de la réponse humanitaire. Le cluster a joué - et continue de jouer - un rôle central dans la réponse aux crises humanitaires multiformes qui touchent le secteur de l'éducation.

Capacités de coordination

L'aide-mémoire de la revue sectorielle conjointe, les procès-verbaux des réunions du groupe local des partenaires de l'éducation ainsi que l'auto-analyse du pays confirment que la capacité institutionnelle et les conditions d'une coordination efficace restent des défis de taille. Le manque d'informations découlant d'une faible capacité d'analyse constitue un des principaux goulets d'étranglement. Le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 indique qu'il a été créé, il y a plus de dix ans, une cellule du secteur de l'éducation au sein du Secrétariat technique permanent (STP-CSE) pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie nationale du secteur de l'éducation de 2008. On y apprend que « la cellule n'a pas été en mesure de remplir son rôle, notamment en raison d'un manque de ressources humaines qualifiées » et qu'elle devrait être remplacée par une DGESP (renforcée) qui jouerait un rôle transversal entre les quatre ministères chargés de l'éducation. Cette disposition renforcerait son rôle de coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029.

La cellule du secteur de l'éducation n'ayant pas rempli son rôle, une cellule de suivi a été créée en 2022, au sein du cabinet du ministre, afin de remplir cette fonction. Jusqu'à présent, ses performances n'ont rien d'impressionnant. Comme l'indique l'auto-analyse du pays, elle « commence à prendre ses marques pour entreprendre ce travail de suivi du PSE ». Il est donc urgent de renforcer les capacités des membres de cette cellule d'une importance cruciale. Le groupe local des partenaires de l'éducation en a fait une des priorités de la réforme proposée.

Conclusion sur le point 3.1 : Le groupe local des partenaires de l'éducation s'est révélé être un mécanisme fonctionnel, productif et assez efficace pour un dialogue inclusif et une action coordonnée, malgré la persistance d'un contexte socio-politique fragile qui a rendu son fonctionnement plutôt difficile. La revue sectorielle conjointe de 2022 et les consultations nationales ont ouvert la voie à une plus grande inclusion. Toutefois, comme l'indique l'auto-analyse du pays, des efforts plus concertés sont nécessaires pour inclure

toutes les grandes parties prenantes, en particulier les organisations de la société civile et les acteurs aux niveaux décentralisés dans les régions et les provinces. Le cadre national global pour la coordination sectorielle, le suivi et l'évaluation du Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 n'a pas été appliqué. Il reste à savoir si le Comité de suivi interministériel, toujours en hibernation, ne devrait pas être remplacé par le Comité de coordination de secteur de l'éducation et de la formation (CCSEF) sous la direction du Premier ministre. Le suivi et l'évaluation réguliers du Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 restent une faille majeure. Le Groupe consultatif relève, pour s'en inquiéter, que la cellule de suivi du plan sectoriel de l'éducation, qui est rattachée au cabinet du ministre, n'a pas été en mesure de remplir son rôle depuis qu'elle a été créée en 2022. Dans l'ensemble, le Groupe consultatif souscrit à l'auto-analyse du pays et attribue à ce facteur favorable une **priorité ÉLEVÉE.**

3.2 Financements coordonnés

Existence de mécanismes d'alignement de l'aide et de financement conjoint

Les partenaires de développement apportent un soutien financier externe substantiel aux projets dans le cadre du Plan sectoriel de l'éducation (PSE) 2020-2029.[2] Le groupe local des partenaires de l'éducation sert de plateforme pour le retour d'information sur les nouvelles initiatives et les programmes en cours. Il constitue également une instance de concertation sur les actions de suivi, qui permet d'aligner les résultats stratégiques escomptés sur les priorités stratégiques du gouvernement.

Depuis la suspension de l'aide budgétaire en 2001 pour diverses raisons, aucune initiative n'a été prise pour mettre en place des mécanismes de financement conjoints, bien que la création d'un Fonds de développement de l'éducation ait fait l'objet de la recommandation 6d de la revue sectorielle de 2022. Le Groupe consultatif n'a pas été en mesure de confirmer si cette recommandation restait valable. Comme l'indique également l'auto-analyse du pays, le financement conjoint et/ou l'appui budgétaire ne sont pas actuellement des modalités réalistes en RCA, malgré les progrès réalisés dans la gestion des finances publiques[3]. Le pays a encore du mal à rendre son budget plus crédible, principalement à cause de l'absence de capacités institutionnelles fondamentales en matière de prévision des recettes au stade de l'élaboration du budget[4]. Le Groupe consultatif note en outre que la RCA est confrontée à de graves problèmes financiers en ce qui concerne sa balance des paiements. Cette situation a déclenché des consultations

[2] Voir page 167 du Rapport 2022 de la Banque mondiale sur la République centrafricaine : Public Expenditure Review in Key Human Development Sector qui ne faisait pas partie du premier lot de documents communiqué au Groupe consultatif.

[3] Voir Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI) 2020 Building Public Financial Capabilities in a Post-Conflict Environment: the case of the Central African Republic qui ne faisait pas partie du premier lot de documents communiqué au Groupe consultatif.

[4] Ibid.

au titre de l'article IV avec le FMI et donné lieu à un accord de 38 mois dans le cadre de la facilité élargie de crédit d'un montant d'environ 191,4 millions de dollars[5].

Responsabilité et dialogue sur l'efficacité de l'aide

Le groupe local des partenaires de l'éducation inscrit désormais la responsabilité et le dialogue sur l'efficacité de l'aide à l'ordre du jour de ses réunions. Les informations sur les financements extérieurs actuels et à venir, leur répartition et leurs modalités sont communiquées lors des réunions du groupe. Il reste toutefois à mettre en place une base de données consolidée. Néanmoins, en ce qui concerne le financement intérieur, des informations fiables et utiles sur l'allocation budgétaire et les dépenses constituent un problème crucial[6] qui s'inscrit dans les difficultés de gestion des finances publiques mentionnées plus haut.

Volonté de suivre des pratiques favorisant une meilleure efficacité de l'aide

Le Groupe consultatif n'a pas été en mesure d'évaluer l'engagement de la République centrafricaine en faveur de pratiques permettant de renforcer l'efficacité de l'aide. En ce qui concerne les projets, le groupe local des partenaires de l'éducation a consenti des efforts louables pour donner corps à cet engagement. Il manque cependant un cadre élargi qui permettrait de renforcer cette action, comme un cadre de dépenses à moyen terme.

Conclusion sur le point 3.2 : Les informations sur les niveaux, l'affectation et les modalités de financement des projets externes sont à jour. Le financement intérieur et extérieur est un point qui figure régulièrement à l'ordre du jour des réunions du groupe local des partenaires de l'éducation. Dans le cadre de la facilité de crédit élargie récemment approuvée par le FMI, les dépenses prioritaires en matière d'éducation seront préservées, confirmant ainsi l'engagement politique de la RCA. Les antécédents du pays en matière de gestion des finances publiques ne sont pas propices à des accords de financement extérieur conjoints. La pratique actuelle de partage des informations semble être une démarche efficace et pragmatique à ce stade. Le Groupe consultatif ne souscrit donc pas à l'auto-analyse du pays qui accorde à ce facteur favorable une priorité élevée, et lui attribue plutôt une **priorité MOYENNE**

[5] Voir : IMF Country Report No. 23/155, May 2023 qui ne faisait pas partie du premier lot de documents communiqué au Groupe consultatif.

[6] Voir pages 15 et 16 du Rapport 2022 de la Banque mondiale sur la République centrafricaine : Central African Republic: Public Expenditure Review in Key Human Development Sector où l'on peut lire : « En outre, la nomenclature budgétaire actuelle ne permet pas de suivre l'allocation budgétaire au niveau régional et ne peut être ventilée, par exemple, par niveau d'éducation ».

4. Volume, équité et efficience des dépenses publiques nationales consacrées à l'éducation

Volume

Les tensions exercées sur les finances publiques par la crise sécuritaire, et la menace d'une crise humanitaire en RCA avec une insécurité alimentaire aiguë empêchent le gouvernement d'offrir des services publics de base à une population déjà accablée. Le Groupe consultatif note ainsi que le volume du financement public du secteur de l'éducation reste très en deçà des valeurs de référence du GPE, à savoir 4 pour cent du PIB ou 20 pour cent de l'ensemble des dépenses publiques. Entre 2020 et 2022, le financement public de l'éducation est passé de 2 à 1,3 pour cent du PIB et de 8,3 à 7,9 pour cent des dépenses totales (hors service de la dette). Les données de la loi de finances 2023 et les projections pour les prochaines années n'augurent pas de changements significatifs. En ce qui concerne les projections pour 2024-2026, il convient de noter que les chiffres de la matrice de financement doivent être interprétés avec une grande prudence en raison de la nature strictement indicative du cadre de dépenses à moyen terme, qui rend également obsolètes les projections du modèle de simulation.

La Déclaration nationale d'engagement signée en 2022 par le Président de la République lors du Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation rappelle l'engagement pris par le pays en 2020 de consacrer davantage de ressources à l'éducation, pour atteindre 20 pour cent du budget national d'ici à 2026 et 23 pour cent d'ici à 2029. Toutefois, le Groupe consultatif note que les problèmes sécuritaires, humanitaires et économiques persistants dans le pays compromettent gravement cet engagement politique.

Tableau 1 : Part des dépenses d'éducation (%) dans le PIB et les dépenses publiques totales (%)

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025
	Réel	Réel	Réel	Budget	Projections	Projections
Dépenses d'éducation en pourcentage du PIB	2,0 %	1,6 %	1,3 %	1,6 %	2,3 %	2,4 %
Part de l'éducation dans les dépenses publiques totales (hors service de la dette)	8,3 %	8,6 %	7,9 %	9,8 %	14,2 %	14,2 %
Dépenses d'éducation courantes en pourcentage des dépenses publiques courantes (hors service de la dette)	11,9 %	12,9 %	10,6 %	12,1 %	17,8 %	19,0 %

Source : Calculé à partir de la « matrice de financement national » établie par le pays.
() La matrice de financement national inclut les données du Cadre de dépenses à moyen terme*

(CDMT) 2023-2025 pour l'année 2023. Ces données ont été remplacées par celles de la loi de finances 2023 et les données pour 2024 et 2025 ont été maintenues (CDMT 2023-2024).

Selon le FMI, les perspectives à moyen terme de la RCA sont très incertaines. Les projections de base supposent une reprise de la croissance de 0,5 pour cent en 2022 à 2,3 pour cent en 2023 et une moyenne de 3,6 pour cent entre 2024 et 2027. Ces projections se traduiront par un déficit primaire intérieur de 1,4 pour cent du PIB en 2027. Cependant, ce scénario reste extrêmement fragile et vulnérable du fait des risques multiples liés à la détérioration de la situation sécuritaire, à la crise sociale et à la très faible capacité de mobilisation des ressources.

Équité

Le Groupe consultatif note que les dépenses d'éducation en RCA sont inéquitables, notamment en ce qui concerne le genre, la répartition géographique des ressources et le statut socio-économique. Les filles accusent un retard par rapport aux garçons, tant au niveau de la scolarisation que des résultats scolaires. Si la parité entre les sexes est largement respectée dans l'enseignement préscolaire, un fossé apparaît dès le primaire et continue à se creuser, de sorte que les filles ne représentent que 37 pour cent de l'ensemble des inscrits dans l'enseignement secondaire et sont plus susceptibles d'abandonner l'école : le taux de décrochage des filles dans les premier et second cycles du secondaire est respectivement de 15 pour cent et 18 pour cent, contre 10 pour cent et 11 pour cent pour les garçons. En ce qui concerne les inégalités relatives au statut socio-économique et au lieu de résidence, plus d'un quart des enfants âgés de 6 à 11 ans ne fréquentent pas l'école primaire. Cette proportion est de 41,6 pour cent pour le quintile le plus pauvre contre 7,5 pour cent pour le quintile le plus riche. Elle est de 6,1 pour cent à Bangui contre 40,8 pour cent dans les autres régions. Au niveau secondaire, près des deux tiers des filles ne sont pas scolarisées contre moins d'un tiers pour les garçons. Cette proportion atteint 70,8 pour cent pour le quintile le plus pauvre contre 21,5 pour cent pour le quintile le plus riche.

Les inégalités socio-économiques et géographiques sont aggravées par les disparités dans le déploiement des ressources humaines. Les enfants vivant en dehors de Bangui, en particulier dans les zones rurales, sont défavorisés aussi bien du point de vue de la disponibilité d'enseignants rémunérés par l'État que de celui de salles de classe appropriées. Les ménages de ces régions, qui sont parmi les plus démunis, se voient obligés de financer des maîtres-parents non qualifiés travaillant dans des conditions rudimentaires, alors que les ménages les plus riches des grandes villes contribuent moins au financement des écoles, qui sont mieux équipées et disposent d'enseignants fonctionnaires plus qualifiés payés par le gouvernement. Les inégalités ne se limitent pas à l'accès à l'éducation, mais transparaissent aussi dans les acquis scolaires. Selon l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS6), seuls 4,7 pour cent des enfants ont

atteint le niveau minimal de compétences en matière d'apprentissage, soit seulement 0,5 pour cent pour le quintile le plus pauvre contre 13,3 pour cent pour le quintile le plus riche.

Le Groupe consultatif note l'existence de formules de financement pour l'allocation des ressources qui intègrent explicitement des facteurs d'équité. Toutefois, la Politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité du genre (PNEEG) 2020 ne s'est pas traduite en plan d'action détaillé. Elle n'a pas non plus eu d'incidence sur les procédures budgétaires et les mécanismes de lutte contre les disparités entre les genres.

Efficience

L'accès à l'éducation est limité et peu d'enfants, en particulier les filles, terminent leurs études primaires et secondaires. En 2022, le taux brut de scolarisation (TBS) était de 111 pour cent dans le primaire, de 24 pour cent dans le premier cycle du secondaire et de 10 pour cent dans le second cycle du secondaire. Le taux brut de scolarisation élevé dans l'enseignement primaire ne reflète pas l'accès universel à l'éducation, mais plutôt une scolarisation tardive, des taux de redoublement relativement élevés et une forte proportion d'enfants ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire.

En ce qui concerne le rendement interne, selon les données de l'enquête MICS6 réalisée en 2018/2019, le taux de redoublement dépasse 20 pour cent à tous les niveaux et les taux d'abandon sont également élevés, s'établissant respectivement à 6 pour cent, 12 pour cent et 15 pour cent à l'école primaire et dans les premier et second cycles de l'enseignement secondaire. Les taux d'achèvement sont faibles à tous les niveaux d'enseignement, en particulier pour les filles et les personnes vivant en dehors de Bangui. Selon les données de l'enquête par grappes à indicateurs multiples effectuée en 2018/2019, seuls 42 pour cent des élèves âgés de 16 à 18 ans en RCA avaient achevé l'enseignement primaire (34 pour cent pour les filles) et seuls 6,4 pour cent des élèves âgés de 20 à 22 ans avaient achevé l'enseignement secondaire (4,5 pour cent pour les filles). Les taux d'achèvement sont encore plus faibles parmi les élèves des zones extérieures à Bangui, où seulement 31 pour cent des élèves âgés de 16 à 18 ans achèvent l'enseignement primaire, contre 77 pour cent des élèves vivant à Bangui. Les données administratives de l'annuaire statistique 2021-2022 montrent de légères améliorations avec des taux d'achèvement du primaire et du secondaire de 50 pour cent et 13 pour cent respectivement, mais ces chiffres restent bien en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

L'enquête MICS6 de 2018/2019 estime à plus d'un demi-million le nombre d'enfants non scolarisés, soit 29 pour cent des enfants âgés de 6 à 18 ans. Les filles, les enfants vivant dans les zones rurales et ceux issus des familles les plus pauvres sont plus exposés à la non-scolarisation.

L'inefficacité se retrouve aussi dans la gestion et la répartition des ressources humaines et matérielles. Plusieurs régions du pays souffrent d'un déficit important d'écoles et de salles

de classe et la répartition des enseignants souffre d'un déficit quantitatif et qualitatif. Au niveau primaire, plus de 60 pour cent des enseignants (seulement 5 pour cent à Bangui) sont des enseignants communautaires ; le ratio du nombre d'élèves par enseignant fonctionnaire est de 271, mais cette moyenne peut être plus faible à Bangui (109) et très élevée (539) dans la région 5. Les régions les plus pauvres ne disposent pas d'enseignants qualifiés et sont obligées de recruter et de payer des enseignants communautaires.

Conclusion : Le Groupe consultatif note que le pays est confronté à de nombreux défis, notamment en matière de volume, d'efficience et d'équité des dépenses publiques. Le volume des ressources nationales allouées au secteur de l'éducation n'est pas conforme aux seuils préconisés par le GPE, tant en pourcentage des dépenses publiques (7,5 pour cent contre 20 pour cent) qu'en proportion du PIB (1,3 pour cent contre 4 pour cent). La RCA devrait presque tripler le volume des ressources publiques affectées au secteur de l'éducation pour atteindre les niveaux requis. Le pays fait en outre face à des difficultés importantes en matière d'égalité d'accès et de résultats d'apprentissage en fonction du sexe, de la situation géographique (zones urbaines/rurales et régions) et du statut socio-économique. Enfin, avec des taux élevés de redoublement et d'abandon, près de 30 pour cent des enfants n'étant pas scolarisés, et des lacunes observées dans la gestion et la distribution des ressources matérielles (écoles et salles de classe) et des ressources humaines (enseignants qualifiés), le maigre budget de l'éducation de la RCA n'est pas judicieusement exploité. Le très faible niveau des dépenses publiques dans un système éducatif inéquitable et présentant de multiples carences constitue un obstacle majeur à la transformation du système éducatif en République centrafricaine. Pour ces raisons, le Groupe consultatif souscrit à l'auto-analyse du pays et attribue à ce facteur favorable une **priorité ÉLEVÉE.**

Partie C : Récapitulatif des facteurs favorables jugés hautement prioritaires

Facteur favorable	Problèmes et justification du degré de priorité élevé
Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre	**Problème:** Bien que la RCA dispose d'un cadre solide de réforme de l'éducation sous la forme du Plan sectoriel de l'éducation (PSE) 2020-2029 et d'un engagement politique fort en faveur de ses stratégies et objectifs, la capacité de mise en œuvre et de suivi fait clairement défaut. Les organes chargés de la coordination et du suivi ne sont pas en place ou manquent cruellement de capacités (financières et techniques). **Justification de la priorité élevée :** Au cours des deux dernières années, peu de progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme de réforme de l'éducation du pays. Cette situation s'explique en grande partie par des lacunes dans la mise en œuvre, la coordination et le suivi. La RCA doit absolument s'attacher à combler ces lacunes si elle veut atteindre les objectifs de son ambitieux Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029.
Dialogue inclusif et action coordonnée	**Problème :** Les mécanismes nationaux de pilotage/coordination stratégique du Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 ne sont pas opérationnels. Le suivi et l'évaluation du secteur restent très faibles, ce qui entrave l'efficacité du dialogue inclusif et de l'action coordonnée. **Justification de la priorité élevée :** Le groupe local des partenaires de l'éducation est le seul mécanisme opérationnel du Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 pour le partage d'informations entre ses membres et le suivi des actions convenues lors de ses réunions. Cependant, deux mécanismes indispensables à un dialogue efficace et inclusif et à une action coordonnée ne sont pas opérationnels ou manquent de capacité. Étant donné la situation « léthargique » du Comité de pilotage interministériel, la gouvernance stratégique de la mise en œuvre de

	ce plan sectoriel, depuis son lancement il y a deux ans, semble inexistante au regard de la documentation examinée par le Groupe consultatif. Plusieurs fois, des mesures correctives ont été annoncées et promises. Mais, jusqu'à présent, ces velléités tardent à se concrétiser. En outre, la Cellule de suivi du Plan sectoriel s'est révélée incapable de produire et valider des données sur les performances du secteur. Ces deux lacunes doivent faire l'objet d'une attention et d'une action urgentes afin de créer les conditions minimales d'un dialogue sectoriel efficace et inclusif et d'une action coordonnée.
Volume, équité et efficience des dépenses publiques consacrées à l'éducation	**Problème :** Le volume et la répartition des financements domestiques ne permettent pas d'élargir l'accès équitable à l'éducation de base. Les filles, les enfants des zones rurales et ceux des familles les plus démunies sont les plus touchés par l'iniquité et l'inefficience des dépenses publiques. **Justification de la priorité élevée :** Le volume des dépenses publiques consacrées à l'éducation (7,8 pour cent des dépenses publiques et 1,3 pour cent du PIB) ne correspond pas aux seuils définis par le GPE. L'engagement pris par le gouvernement en 2022 d'augmenter le volume des ressources publiques consacrées à l'éducation pour le porter à 20 pour cent des dépenses publiques totales en 2026 est irréaliste dans le contexte actuel de crise et de restrictions des finances publiques. La transformation du secteur de l'éducation en RCA nécessite un changement radical de paradigme conduisant à un consensus social sur l'impérieuse nécessité du développement du secteur de l'éducation et de la réalisation de l'éducation universelle. Si une mobilisation accrue des ressources (internes et externes) est nécessaire, une meilleure répartition et une affectation plus équitable et efficace de ces ressources sont indispensables pour relever ces multiples défis.